



# Garantie arbres et arbustes

## Les Jardins Marie-Victorin

À l'achat du terreau de transplantation arbres et arbustes en format 30 L et de mycorhizes, les arbres, arbustes et conifères en zone 4 et moins sont garantis jusqu'à la mi-juin de l'année suivante. Ceux-ci doivent avoir été plantés et entretenus selon leurs exigences :

- Avoir une bonne méthode de plantation avec la quantité de terreau transpositeur et de mycorhizes suggérée\*;
- Un arrosage adéquat pour une bonne reprise;
- Planter dans un sol bien drainé et à la bonne profondeur;
- Respecter la zone de rusticité;

Des conseils sont disponibles en tout temps, à la pépinière, afin d'offrir les meilleures conditions de transplantation possibles. Pour que la garantie soit respectée, **vous devez absolument rapporter l'arbre en question en entier, branches et système racinaire et votre coupon d'achat broché à cette garantie.**

L'indemnisation prévue par cette garantie est non monnayable et est limitée, au choix du marchand : (1) au remplacement de l'arbre ou arbuste par un arbre ou arbuste identique, une fois seulement ; ou (2) à un crédit applicable sur un achat équivalent, pour un montant égal au prix d'achat de l'arbre ou arbuste (à l'exclusion de tout autre coût), jusqu'à concurrence d'un montant maximal de deux cent dollars (200 \$) par arbre ou arbuste.

La garantie peut être annulée si l'emplacement ne respecte pas les critères de base pour une bonne reprise de la plante. Par exemple un mauvais drainage, un sol contaminé ou trop pauvre.

\*Les quantités requises de terreau transpositeur sont de 30 litres (1 poche) par arbuste et de 60 litres (2 poches) par arbre. Les quantités de mycorhizes sont de 250 ml par arbuste et de 750 ml par arbre. Les quantités requises peuvent varier d'une espèce à l'autre.